



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, *Échevin(e)s* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 23.10.18**

---

**#Objet : Adhésion de la commune de Watermael-Boitsfort à la centrale de marchés relative à l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 117 relatif aux compétences du conseil communal ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'article 15 de la loi du 15 juin 2006 qui prévoit que le pouvoir adjudicateur ayant recours à une centrale de marchés est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu le courrier du 16 janvier 2017 de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui informe la Commune de l'attribution, par le Ministère de la Communauté française, de l'accord-cadre relatif à la fourniture de livres et autres ressources, lancé en centrale de marché ;

Considérant que l'objet de l'accord-cadre concerne les ouvrages écrits de toutes natures, sur support papier ou électronique ;

Considérant que le marché ne se limite pas à la simple livraison de fournitures, mais que l'engagement de l'adjudicataire porte aussi sur la qualité du conseil au client ;

Considérant que les modalités de livraisons, de prestations de services ainsi que les spécifications techniques prévues dans les conditions fixées par l'accord-cadre satisfont les desideratas des services communaux ;

Considérant que l'adjudicataire possède 11 implantations en Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant dès lors l'intérêt particulier que représente l'accord-cadre puisqu'il permet à la Commune de se fournir auprès d'un grand nombre de librairies partenaires pour des conditions aux moins équivalentes à nos précédents marchés propres ;

Considérant que les Communes restent libres de lancer si besoin ses propres marchés publics en parallèle à l'accord-cadre ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 9 octobre 2018 de marquer son accord de principe sur l'adhésion à la centrale de marchés mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but d'acheter des livres (papier et numériques) pour les bibliothèques publiques francophones ;

DECIDE

D'adhérer à la centrale de marchés relative à l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 24 octobre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze